

CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-07
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 5 FEVRIER 2026

Le 5 février deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS
(10) M. MARY, Mme BESNARD, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, M. BOURREAU, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN, Mme REVEAU, Mme SOULARD

ABSENTS EXCUSES
(7) M. MAROLLEAU, Mme BILLY, Mme BOUDOIRE, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M. LARDIERE, M. LOGEAS

POUVOIRS /

Date de la convocation 27 janvier 2026

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MADAME VANESSA PINEAU DANS LE CADRE DU GROUPE D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DU SSIAD

Annexe : convention APP SSIAD

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il convient de renouveler le projet d'analyse de pratiques pour les aides-soignantes ;

Il a été fait appel à Madame Vanessa Pineau, Consultante en relations humaines et éducatives, pour animer les groupes d'analyses des pratiques des agents du SSIAD du CIAS sur l'année 2025.

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat avec les objectifs suivants :

- Échanger sur les situations complexes pouvant poser difficulté aux professionnels.
- Analyser ces situations collectivement et prendre du recul.
- Développer sa capacité d'écoute de soi et de l'autre.

- Questionner les pratiques professionnelles et ajuster son positionnement, l'implication du professionnel dans la relation d'aide.
- Harmoniser les pratiques professionnelles.
- Questionner sa propre pratique et faire évoluer sa pratique « routinière » et développer ses compétences : savoir-être et savoir-faire.

Chaque groupe (2 groupes au total) sera constitué de 10 personnes au maximum (aides-soignantes du CIAS).

Chaque participant bénéficiera de 4 séances de 2 heures sur l'année.

Le tarif de la séance de deux heures est de 290 € TTC frais de déplacement compris.
Soit un montant total de 2 320 € pour l'année 2026.

Il est proposé au Conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais de :

- **Valider les termes de la convention établie avec Madame Vanessa Pineau dans le cadre de l'analyse des pratiques professionnelles 2026 avec le personnel du SSIAD.**
- **Imputer la dépense sur le budget du SSIAD.**
- **Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le 16/02/26

Publié et Notifié

le 16/02/26